

Où est la clé?

Dans la nature, il existe des lois que les animaux observent instinctivement et qui sont la garantie de leur perpétuité en tant qu'espèces. Aussi bien le macrocosmos que le microcosmos est dirigé par des lois. Pourquoi notre planète décrit-elle un orbite complète, constante et invariable chaque année, autour du soleil? Pourquoi notre cœur bat-il sans s'arrêter tout au long de notre vie? Pourquoi pouvons-nous penser, parler, voir, respirer, marcher, jouer un instrument de musique, peindre ou faire quoique ce soit? Qui est derrière toutes ces choses merveilleuses? Dieu, sans aucun doute. Grâce à lui nous existons et la nature se renouvelle déjà depuis des millénaires.

Il est évident que quand Dieu nous créa, il nous donna aussi une loi qui devait préserver et fortifier notre bonheur, et régulariser nos relations avec lui ainsi qu'avec notre prochain. C'est la loi des Dix Commandements. S'il ne l'a pas donnée au premier couple, gravée sur des tables de pierre, comme il le fit beaucoup plus tard avec les Israélites, c'est qu'il les écrivit dans leur esprit. Pour Adam et Eve, obéir à la loi était une chose si naturelle comme pour nous de respirer. Pendant qu'ils respectèrent la loi, ils étaient en harmonie avec leur Créateur et aussi entre eux; mais, dès le moment qu'ils décidèrent de l'enfreindre volontairement, un changement s'opéra dans leur structure mentale qui affecta leur comportement envers l'un l'autre et envers leur Créateur. Depuis ce jour-là jusqu'à aujourd'hui, la loi a été violée, piétinée, changée et ignorée par leurs descendants. Le résultat fut que le bonheur s'est converti en une utopie. Retrouver ce bonheur perdu a été et continue d'être le défi d'hommes et de femmes sincères, qui se meuvent dans le champ de la science, de l'éducation, de la politique, de l'art, de l'industrie etc... Mais malheureusement, nous devons reconnaître que malgré leurs nobles efforts pour redonner à l'homme son harmonie intérieure, peu de choses ont réussi.

Où est la clé? Dieu dit à son peuple des temps anciens: "[Moi, l'Éternel, ton Dieu, je t'instruis pour ton bien, je te conduis dans la voie que tu dois suivre. Oh! si tu étais attentif à mes commandements! Ton bien-être serait comme un fleuve, et ton bonheur comme les flots de la mer!](#)" (Es. 48:17-18). Voilà la solution. Apprendre à respecter les commandements de Dieu. L'essence de l'enseignement capital de Jésus-Christ, c'est justement ça: "[Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements](#)" (Mat.19:17). "[Si vous m'aimez, gardez mes commandements](#)" (Jn.14:15). "[Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui qui m'aime; et celui qui m'aime sera aimé de mon Père, je l'aimerai, et je me ferai connaître à lui](#)" (Jn.14:21).

Certaines personnes enseignent que Jésus, en venant sur la terre, a aboli la loi de Dieu, mais la Bible nous enseigne autre chose: "[Ne croyez pas que je suis venu pour abolir la loi et les prophètes; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir...Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le](#)

royaume des cieux; mais celui qui les observera, et qui les enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux" (Mat.5:17,19).

Les apôtres Jean, Paul et Jacques enseignaient aussi la même vérité: "Si nous gardons ses commandements, par là nous savons que nous l'avons connu. Celui qui dit: Je l'ai connu, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui" (1 Jn. 2:3-4). "La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon" (Rom.7:12). "Parlez et agissez comme devant être jugés par une loi de liberté" (Jacq. 2:12). Voyons quels sont les commandements de la loi de Dieu: (voir Exode 20:1-17).

1. «Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face» (Ex. 20:2-3).

Seul Dieu a droit à l'adoration et à la vénération suprêmes. Ce commandement interdit à l'homme de donner à n'importe qui et n'importe quoi la première place dans ses affections et son obéissance. Tout ce qui tend à diminuer notre amour pour Dieu, ou qui entrave le service que nous lui devons, devient pour nous un dieu.

2. «Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux ou qui sont en bas sur la terre ou qui sont dans les eaux plus bas que la terre; tu ne te prosterner pas devant elles et tu ne les serviras pas » (Ex. 20:4-6).

Le second commandement défend d'honorer le vrai Dieu par l'intermédiaire d'images ou d'effigies. Un grand nombre de peuples païens ont prétendu que leurs images n'étaient que des figures ou des symboles au moyen desquels ils adoraient la divinité. Or Dieu déclare que ce genre de culte est un péché. Toute tentative de représenter l'Etre éternel par des objets matériels ne peut qu'amoindrir et ravaler notre conception de Dieu.

3. «Tu ne prendras point le nom de l'Eternel, ton Dieu, en vain; car l'Eternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain» (Ex. 20:7).

Ce commandement ne condamne pas seulement les faux serments et les jurons vulgaires, mais aussi l'emploi du nom de Dieu fait avec légèreté et sans tenir compte de l'effrayante signification qui s'y rattache. C'est déhonorer le Très-Haut que de répéter à tout propos son nom d'une manière irréfléchie dans la conversation ordinaire, ou de le prendre à témoin pour des questions triviales. Son saint nom doit être prononcé avec respect et vénération.

4. «Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour de repos de l'Eternel, ton Dieu: tu ne feras aucun ouvrage... Car en six jours l'Eternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui est contenu, et il s'est reposé le

septième jour: c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié» (Ex. 20:8-11).

Le quatrième commandement est le seul, entre les dix, qui mentionne à la fois le nom et le titre du Législateur: Dieu est le Créateur. Ayant donné aux hommes six jours pour travailler, Dieu leur demande d'achever leur ouvrage dans ce laps de temps. Les actes de miséricorde et de nécessité sont permis ce jour-là. Celui qui garde le Sabbat montre par là qu'il est un adorateur de Dieu.

5. «Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne

Les parents ont droit à un degré d'affection et de respect qui n'est dû à aucune autre personne. D'après le cinquième commandement, les enfants doivent non seulement respecter leurs parents et leur obéir, mais encore les entourer d'affection et de tendresse, alléger leur charge, veiller sur leur réputation, et constituer l'appui et la consolation de leur vieillesse. Ce commandement comprend également les égards dus aux pasteurs et magistrats, comme à tous ceux auxquels Dieu a confié quelque autorité.

6. «Tu ne tueras point»

Toute injustice tendant à abrégier la vie; tout esprit de haine ou de vengeance; toute colère qui pousse à commettre des actions préjudiciables au prochain ou même seulement à lui désirer du mal - car "quiconque hait son frère est un meurtrier" - tout égoïsme qui fait négliger les soins dus aux indigents et aux malades, toutes ces choses constituent, à des degrés divers, des violations du sixième commandement.

7. «Tu ne commettra point d'adultère» (Ex.

Ce commandement prohibe non seulement toute action impure, mais aussi les désirs et les pensées du coeur. Sont inclus les péchés publics tant que privés.

8. «Tu ne déroberas point» (Ex. 20:15).

Le huitième commandement interdit la chasse à l'homme, la traite des esclaves, les guerres de conquête. Il condamne le larcin et le vol avec effraction. Il exige une stricte probité dans les plus petits détails de la vie. Il défend de surfaire en matière commerciale et exige le paiement des justes dettes et des salaires. Il enseigne que tout acte consistant à tirer avantage de l'ignorance, de la faiblesse ou du malheur d'autrui est enregistré dans les livres célestes à l'égal de la fraude.

9. «Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain» (Ex. 20:16).

Sous le titre de "faux témoignages" viennent se placer toutes déclarations inexactes sur n'importe quel sujet, toute tentative et tout dessein de tromper notre

prochain. Par un regard, un mouvement de la main, une expression du visage, on peut mentir aussi effectivement que par des paroles. Toute exagération intentionnelle, toute insinuation ayant pour but de donner une idée erronée, voire le récit de certains faits présentés de manière à induire en erreur, constitue un mensonge. Ce précepte interdit tout ce qui tend à compromettre la réputation du prochain par l'altération de la vérité, par des soupçons nuisibles, par la calomnie ou la médisance.

10. «Tu ne convoiteras point» (Ex. 20:17).

Le dixième commandement attaque la racine même de tous les péchés. Celui qui, par obéissance à la loi de Dieu, s'interdit jusqu'au désir illégitime de posséder ce qui appartient à autrui ne se rendra pas coupables d'actes condamnables à l'égard de ses semblables.

Dieu veut que nous soyons heureux et c'est pour cette raison qu'il nous a donné sa loi. Mais, pouvons-nous l'observer en désirant et en intentant de le faire? Non! C'est impossible. Nous ne devons pas oublier que la nature de l'être humain a changé après la chute. Nos tendances, tant celles que nous avons hérité que celles que nous avons acquises, sont une force irrésistible qui nous pousse dans le sens contraire. Que faire alors, si Dieu veut que nous gardions ses commandements? La clé est en Jésus. Il est disposé à nous accorder sa grâce pour que nous puissions vaincre la dure lutte. Par la prière et l'étude de sa sainte Parole, son Saint-Esprit nous accordera les forces que nous n'avons pas et ainsi nous serons capables de vivre en harmonie avec Dieu et avec notre prochain. "Je puis tout par celui qui me fortifie" (Phil. 4:13). Si cette étude a éveillé votre intérêt, demandez plus d'informations. Ecrivez-nous! Tenemos un curso bíblico a su disposición.

José V. Giner